



Conseil d'Administration : Paris 2024 et ses parties prenantes se sont réunis pour un point d'étape sur le projet

19 JUIN 2023

Le Conseil d'Administration de Paris 2024 s'est tenu ce lundi 19 juin, au siège du Comité d'Organisation, pour un point d'étape sur le projet olympique et paralympique à bientôt un an de l'ouverture des Jeux. Outre l'approbation des comptes 2022, ce Conseil d'Administration a été l'occasion d'une présentation des temps de célébration des Jeux, d'un point d'étape sur les épreuves sur route, le projet du Relais de la flamme et la poursuite des actions pour l'héritage des Jeux.

Un hommage à Bernard Lapasset

En ouverture, les membres du Conseil d'Administration de Paris 2024 se sont recueillis pour rendre hommage à Bernard Lapasset, disparu le 2 mai 2023. Co-président du comité de candidature, Bernard Lapasset a été l'un des premiers à croire au projet Paris 2024 et, surtout, à rendre possible cette aventure. Une plaque commémorative a été apposée dans la salle du Conseil, salle qui porte désormais le nom du fondateur de Paris 2024.

Approbation des comptes 2022

Après être revenus sur les derniers temps forts du projet tels que la deuxième phase de la billetterie des Jeux Olympiques, la révélation des processus de sélection des porteurs de la Flamme Olympique et de la Flamme Paralympique, ou encore sur l'Olympiade culturelle, le Conseil d'Administration a approuvé les comptes de l'année 2022, déclarés sincères par les commissaires aux comptes et en phase avec les engagements préalablement pris par Paris 2024.

Présentation des temps de célébration des Jeux

Ce Conseil d'Administration a également été l'occasion d'adopter les dispositifs de célébrations qui seront lancés en 2024 au moment des Jeux.

Les célébrations en Île-de-France ont fait l'objet d'une attention particulière. CNOSF, CPSF, Ville de Paris, Plaine Commune, Département de Seine-Saint-Denis, Métropole du Grand Paris, Région Île-de-France ainsi que l'Etat ont pu présenter leurs projets : le CNOSF et le CPSF ont détaillé le Club France qui sera installé à La Villette.

Le parcours du Relais de la Flamme Olympique sera lui dévoilé au public le 23 juin. Les premiers éléments relatifs au concept du parcours du Relais de la Flamme Paralympique ont eux aussi été exposés.

Les dispositifs de célébration seront officiellement présentés cet été à l'occasion des « 1 an avant les Jeux » de Paris 2024.

Point d'étape sur les Opérations

Dans la poursuite de la Commission de coordination qui s'est tenue début juin, Paris 2024 a fait un point d'étape complet sur les opérations. À un peu plus d'un an de l'échéance olympique, le Conseil a acté que le Comité d'organisation de Paris 2024 est sur la bonne voie pour organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques d'une ère nouvelle. Parmi les principales actions présentées lors de la réunion, les événements test constitueront une étape clé. Ils permettront de tirer de précieux enseignements et de procéder aux ajustements éventuels et nécessaires pour accueillir les Jeux l'année prochaine dans les meilleures conditions.

Point d'étape sur les épreuves sur route

Lors de ce Conseil d'Administration, un point d'étape sur les épreuves olympiques et paralympiques sur route a été réalisé. Après un rappel des parcours des épreuves du Triathlon et du Para Triathlon, révélés publiquement en avril, les grands principes des parcours du Cyclisme sur route ont été présentés. Ces derniers seront dévoilés le mardi 4 juillet. D'autre part, l'organisation du Relais mixte, nouvelle discipline d'athlétisme, a elle aussi fait l'objet d'un état d'avancement.

Renforcement du programme « 1, 2, 3 Nagez ! » pour l'héritage des Jeux

Enfin, le Conseil d'Administration a constaté la progression du programme Savoir Nager, renommé « 1,2,3 Nagez ! », une initiative soutenue par l'Agence Nationale du Sport (ANS) et par de nouveaux co-financements du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et de la Ville de Marseille, en complémentarité avec l'action de l'Etat pour promouvoir l'apprentissage de la natation. L'appel à projets, ouvert entre janvier et mars 2023, a rencontré un succès important avec le dépôt de 94 projets éligibles issus de 12 régions métropolitaines et de 6 territoires d'Outre-Mer. Face à cette forte mobilisation, le Conseil d'Administration a décidé de porter de 600 000 à 700 000€ la contribution du Fonds de dotation de Paris 2024 à l'édition 2023.